



**LÉGENDE**

- **Réserve intégrale**
  - Uniquement pêche professionnelle de thonidés
- **Zone d'eaux extérieures**
  - En dehors de la réserve intégrale, les zones R1 et R2 uniquement pêche professionnelle à la ligne
  - Dans le reste, pêche professionnelle artisanale avec des arts et appareils de la zone, pêche de loisir avec canne depuis la terre
  - En dehors de la réserve intégrale, plongée autonome avec autorisation du MARM
- **Zone d'eaux intérieures**
  - En dehors de la réserve intégrale, zone R2 uniquement pêche professionnelle à la ligne
  - Dans le reste, pêche professionnelle artisanale avec des arts et outils de la zone, pêche de loisir avec canne depuis la terre
  - En dehors de la réserve intégrale, plongée autonome avec autorisation du vice-département régional de Pêche du Gouvernement des Canaries
- **Bornes de signalisation** depuis les terres des différentes zones de la réserve (6)
- **Balise de signalisation** des différentes zones de la réserve (4)
- **Point de plongée** (12, un sans bouée)

**LEYENDA**

- **Reserva integral**
  - Solo pesca profesional de túnidos
- **Zona de aguas exteriores**
  - Por fuera de la reserva integral, en zonas R1 y R2 sólo pesca profesional con línea
  - En el resto de la zona, sólo pesca profesional artesanal con artes y aparejos de la zona y pesca de recreo con caña desde tierra
  - Por fuera de la reserva integral, buceo autónomo con autorización del MARM
- **Zona de aguas interiores**
  - Por fuera de la reserva integral, en zona R2 sólo pesca profesional con línea
  - En el resto de la zona, sólo pesca profesional artesanal con artes y aparejos de la zona, pesca de recreo con caña desde tierra
  - Por fuera de la reserva integral, buceo autónomo con autorización de la Viceconsejería de Pesca de la Comunidad Autónoma de Canarias
- **Mojones de señalización** desde tierra de las diferentes zonas de la reserva (6)
- **Baliza de señalización** de las diferentes zonas de la reserva (4)
- **Puntos de Buceo** (12, uno sin boya)



**ADRESSES UTILES**

**Secretaría General del Mar**  
 Velázquez, 144  
 28006 Madrid  
 Tel.: +34 913 476 000  
 Fax: +34 913 476 046

**Centro de Información de la reserva marina Punta de La Restinga-  
 Mar de Las Calmas (Isla de El Hierro)**  
 Explanada del Muelle, s/n  
 38917 La Restinga (El Hierro)  
 Tel. y Fax: +34 922 557 188

**Dependencia del Área Funcional de Agricultura y Pesca  
 Subdelegación del Gobierno en Tenerife**  
 La Marina, 20, 4º planta  
 38001 Santa Cruz de Tenerife  
 Tel.: +34 922 999 321  
 Fax: +34 922 282 168

**Secretaría Territorial de Pesca en Tenerife**  
 La Marina, 26  
 Edificio Usos Múltiples I, planta II  
 38001 S/ Cruz de Tenerife  
 Tel.: +34 922 475 000/ 479 624  
 Fax: +34 922 246 843

**Cabildo Insular de El Hierro**  
 Doctor Quintero, II  
 38900 Valverde (El Hierro)  
 Tel: +34 922 550 078 /550 353  
 Fax: +34 922 551 052  
 www.el-hierro.org

**Dirección Insular de la AGE en el Hierro**  
 Av. Dacio Darias, 103  
 38900 Valverde (El Hierro)  
 Tel.: +34 922 998 000/001  
 Fax: +34 922 550 150

**Reservas marines sur Internet:** www.reservasmarinas.net  
**Contact:** reservasmarinas@marm.es

**PUNTA DE LA RESTINGA  
 MAR DE LAS CALMAS**  
 r é s e r v e m a r i n e



NIP0 770-09-005-4



Rafael Herrero



Rafael Herrero



Rafael Herrero



P. Pascual Alayón

## CRÉATION

La Mer des Calmes à l'abri des vents et courants dominants, dans le secteur sud-occidental de l'île de El Hierro, de fonds abrupts, d'eaux claires et chaudes, est un espace riche en espèces d'intérêt pour la pêche, et aussi une zone d'élevage et alevinage.

Le Ministère d'Agriculture, Pêche et Alimentation (MAPA) et le Département d'Agriculture, Pêche et Alimentation du Gouvernement Canarien créent la réserve marine de la Restinga-Mer des Calmes, selon le Mandat Ministériel du 24 janvier 1996 (B.O.E. num.30 du 3 février 1996) et Décret-loi 30/1996 du 16 février (B.O.E num.31 du 11 mars 1996), qui s'appuie sur des rapports scientifiques émis par différentes institutions et centres de recherche des Canaries.

La réserve marine possède une surface de 1.180 hectares, avec une réserve intégrale qui est située face à la baie de Nao entre le Roque de Nao et la plage de la Herradura. La réserve marine comprend des eaux extérieures qui sont gérées par l'Administration Générale de l'État et des eaux intérieures qui sont compétence de la Communauté Autonome de Canaries.

La réserve marine de La Restinga- Mer des Calmes fait partie du Réseau Nature 2000 (réseau écologique européen de conservation de la biodiversité) et des Réserves de la Biosphère déclarées par l'UNESCO.

## OBJECTIFS DE LA RÉSERVE MARINE: LES PÊCHES ARTISANALES

La richesse halieutique et l'isolement du noyau de la Restinga ont permis le développement d'une pêche artisanale locale, avec ses propres caractéristiques, dirigée aux espèces de fond côtières : la pêche avec hameçons («amaño», «puyón» et «vara»), avec des arts de filet («salemera», «gueldera» pour appât), cages pour murènes et casiers de crevettes. Les thonidés donnent lieu pour une pêcherie importante pélagique en printemps et en été.

L'objectif de la réserve marine est la protection, régénération et développement des ressources d'intérêt halieutique pour le maintien des pêcheries durables qui permettent aux pêcheurs artisanales de la zone préserver son traditionnel mode de vie.

## DÉLIMITATION ET ZONES

Il s'établit une zone de réserve marine aux alentours de La Pointe de la Restinga, constituée par la portion d'eaux extérieures contenue à l'intérieur de l'aire comprise entre les points géographiques suivants:

1. Port Refugio de la Restinga: 27° 38,28' N et 17° 58,59' W
2. 27° 36,60' N et 17° 58,90' W
3. 27° 40,35' N et 18° 2,24' W
4. Pointe Lajas del Lance: 27° 40,73' N et 18° 1,81' W

## ACTIVITÉS DE LA RÉSERVE MARINE

### Activités interdites

- Toute activité dans la réserve intégrale sauf la pêche professionnelle de thonidés et l'échantillonnage scientifique, toujours avec autorisation
- Les pêches professionnelles par les pêcheurs non habituels de la zone, qui ne soient pas dans le recensement spécifique avec le droit de pêche dans la réserve marine
- La pêche de loisir dans les modalités : sous-marine et en embarcation
- Toute pêche maritime, extraction de la flore et la faune qui ne soit pas comprise entre les pêches autorisées

### Activités qui ne nécessitent pas d'autorisation spécifique

- La plongée autonome peut se pratiquer en dehors de la réserve intégrale, avec un navire d'appui, dans les points signalés, toujours avec autorisation du MARM pour les eaux extérieures et de la Viceconsejería de Pêche pour les eaux intérieures
- La réalisation d'échantillonnages scientifiques doit être autorisée par l'Administration compétente de la zone objet

### Actividades que no requieren autorización específica

- Les pêches professionnelles de thonidés dans toute la réserve marine
- Les pêches professionnelles à la ligne dans les zones R1 et R2
- Toute pêche professionnelle avec des arts traditionnellement utilisés

dans la zone (pêche d'hameçon, «gueldera» de pélagiques pour appât, avec «salemera», cage pour murène et casiers de crevettes) en dehors de la réserve intégrale et les zones R1 et R2

- La pêche de loisir seulement peut se pratiquer en dehors de la réserve intégrale et des zones d'utilisation restreinte R1 et R2, dans la modalité de bord avec cannes avec une licence de pêche de loisir correspondante

## COMMUNAUTÉS BIOLOGIQUES

La réserve marine profite de calmes tout au long de l'année en raison de sa situation géographique. Les eaux chaudes et transparentes marquent le caractère tropical de l'archipel canarien, avec des communautés d'affinité tropicale absente ou rare dans le reste des îles. Les fonds sont rocheux et abrupts avec des grottes, des tunnels et des chutes comme El Bajón et La Punta de los Saltos (La Pointe des Sauts).

La couverture végétale qui peut arriver à 70 m de profondeur est très dense, en prédominant les algues calcaires et brunes. L'abondante faune d'invertébrés est répartie entre le fond et les cavités qui hébergent les sauterelles (*Panulirus sp.*), du corail noir et jaune, des crevettes, des anémones et des éponges entre autres.

La communauté d'espèces de fonds côtiers est très riche et variée. Ils sont abondantes les vieilles (*Sparisoma cretense*), serrans (*Serranus sp.*), cardines (*Canthidermis sufflamen*), des mérours (*Epinephelus sp.*), badèche (*Mycteroperca sp.*) et différentes espèces de murènes (*Muraena spp.*), de grande importance pour la pêche.

Les thonidés comme le germon (*Sarda sarda*) ou le listao (*Katsuwonus pelamis*), le bécune, l'albacorel (*Thunnus albacares*) et le «barrilote» qui donnent lieu à l'une des pêcheries les plus importantes de la zone en printemps et en été.

Les eaux de la réserve sont visitées par des espèces de haute mer comme le requin baleine (*Rhincodon typus*) et la raie manta (*Manta birostris*). On peut observer en plus des tortues marines et des dauphins.

En plus, la réserve héberge des espèces protégées comme la baudroie épineuse (*Chilomycterus reticulatus*) et la langouste (*Panulirus echinatus*).

## INFRASTRUCTURES ET MOYENS

La réserve marine compte avec un service de gardes qui exercent les travaux de surveillance avec un véhicule et une embarcation d'appui:

«Guincho I». L'inspection de pêche prête aussi sa collaboration continue à l'intérieur de la réserve.

Le centre de visiteurs est situé sur l'esplanade du quai, où l'on peut avoir de l'information et contacter le biologiste coordinateur de la réserve marine.

Les différentes zones de la réserve sont limitées par des bornes en pierre préparées pour être vues de la mer et des bouées jaunes loin de la côte.

Pour l'activité de plongée 12 points ont été fixés et dans 11 d'entre eux des trains d'ancrage se sont placés, signalisés avec des bouées rouges et marqués.

## RÉSULTATS

Depuis la création de la réserve marine on observe la récupération des espèces d'intérêt pour la pêche, avec une augmentation en densité et taille.

La protection de la zone aide au profit des visiteurs, pendant que les programmes d'information et diffusion rapprochent le milieu marin, si inconnu, au citoyen.

## CONSEILS PRATIQUES

Une réserve marine est une zone protégée. Sa conservation dépend de nous tous.

- Informez-vous sur les limitations d'utilisation
- Collaborez à sa protection et maintien et rappelez-vous que sont **interdits**:
  - La pêche de loisir depuis une embarcation et la pêche sous-marine
  - Toute activité dans les réserves intégrales, à l'exception de la pêche de thonidés en embarcations professionnelles du recensement spécifique
  - Toute sorte de pêche professionnelle, de loisir et toute extraction de flore et faune, à l'exception de celles autorisées dans les normes de création
  - Tout type d'instrument porté par les plongeurs à main ou dans l'embarcation qui puisse être utilisé pour la pêche ou extraction d'espèces marines